



Congés payés fractionnés et imposés

Par **Igor**, le **12/05/2009** à **21:04**

Bonjour,

Je travaille depuis 4 ans, dans la même entreprise. Comme tous les ans, mon employeur m'impose mes dates de congés payés. Mais, en plus, cette année, il me fractionne mon congé. Je serais en vacances les 2 dernières semaines de juillet et les 2 dernières semaines d'août. J'ai cru comprendre qu'il me donnait les 4 semaines qu'il me doit pendant la période "mai - octobre" afin de ne pas à avoir à me donner de jours de congés supplémentaires.

A-t-il le droit de m'imposer ce fractionnement ? A-t-il le droit de m'imposer les dates de la totalité de mes congés du fait qu'il m'impose ce fractionnement ?

PS : Je ne choisis déjà pas, non plus les dates de congés de ma 5ème semaine.

Merci d'avance pour votre réponse.